

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christelle BRIU (pouvoir à Christel MAILHÉ), Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN), Frédéric LIMBARINU, Marie-Claude SORREL (pouvoir à Michel CLAIR).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 11 - Votants : 15

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Date de publication : 18 avril 2024 au 18 juin 2024

\*\*\*\*\*

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :  
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'approbation au cours de cette séance du compte administratif 2023, il convient de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice 2023 afin de l'intégrer dans le budget primitif 2024.

A l'examen du compte administratif et du compte de gestion 2023 du comptable public, qui faisait apparaître :

En fonctionnement, un excédent de	2 728 771.80 euros
En investissement, un déficit de	1 655 920.26 euros

Mme Christel MAILHE, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances propose d'affecter ces résultats sur le budget principal 2024 respectivement en fonctionnement et en investissement.

Elle rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Monsieur le maire soumet au vote l'affectation.

En conséquence, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et sur proposition de madame l'adjointe aux finances, décide :

▪ **D'AFFECTER** en section d'investissement

A la ligne budgétaire D -001 le déficit d'investissement **1 655 920,26 Euros**

Au chapitre 10, article 1068 - une partie de l'excédent de fonctionnement **1 656 000 Euros**

▪ **D'AFFECTER** en section de fonctionnement

A la ligne budgétaire R -002 le solde de l'excédent de fonctionnement **1 072 771,80 Euros**

**Adoption à l'unanimité.**

**Le Maire,  
Lionel ARPIN**



**Le secrétaire de séance,  
Anne-Emmanuelle LECLERE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Emmanuelle Leclere'.